



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 décembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Soixantième session

Point 123 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M<sup>me</sup> Katja **Pehrman** (Finlande)

## I. Introduction

1. À sa 17<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée « Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné la question à ses 7<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> séances, les 18 octobre, 21 novembre et 12 décembre 2005. Les déclarations et observations faites lors de ses débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/60/SR.7, 25 et 29).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>1</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (A/60/327);

c) Rapport du Secrétaire général sur le gel du recrutement aux postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées (A/60/363);

d) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.2);

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

<sup>1</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 7 (A/60/7 et Corr.1).*



e) Rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/60/366);

f) Rapport du Secrétaire général sur l'examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397);

g) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (A/60/425);

h) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/7/Add.10).

## **II. Examen de propositions**

### **A. Projet de résolution A/C.5/60/L.9**

4. À sa 29<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau des Nations Unies au Timor-Leste » (A/C.5/60/L.9), qui était présenté par le Président à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Jordanie.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/60/L.9 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

### **B. Projet de décision proposé oralement par le Président**

6. À sa 29<sup>e</sup> séance, le 12 décembre, sur proposition du Président, la Commission a adopté un projet de décision sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (voir par. 8).

### III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

**Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : Bureau des Nations Unies au Timor-Leste**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Décide* d'approuver la création du poste de chef du personnel à la classe D-1;
4. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la bonne coordination des activités de promotion de l'égalité des sexes;
5. *Prie également* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour réaliser des économies au titre des dépenses opérationnelles, compte tenu des recommandations du Comité consultatif;
6. *Approuve* un budget d'un montant net de 21 939 900 dollars des États-Unis (montant brut : 23 782 100 dollars), au titre du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, pour la période du 21 mai au 31 décembre 2005;
7. *Note* que, compte tenu de l'utilisation des économies d'un montant de 6 301 700 dollars réalisées au titre de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, le montant net estimatif des besoins de financement du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste est de 15 638 200 dollars (montant brut : 17 480 400 dollars);
8. *Décide* d'ouvrir, conformément à la procédure énoncée au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit de 15 638 200 dollars pour le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;
9. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 1 842 200 dollars au chapitre 34 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

<sup>2</sup> A/60/425.

<sup>3</sup> A/60/7/Add.10.

8. La Cinquième Commission recommande aussi à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

**Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux**

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux<sup>4</sup>.

---

---

<sup>4</sup> A/60/327.